

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viticole et cidricole de FranceAgriMer du 18 juillet 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 18 juillet 2018, sous la présidence de Jérôme Despey. À l'ordre du jour, analyse du marché cible américain, étude sur la caractérisation sensorielle des innovations variétales résistantes européennes candidates au classement en France, avis sur les appels à projets restructuration, investissement et promotion pays tiers dans le cadre de l'OCM viticole...

À la demande du président du conseil spécialisé, la DGCCRF a précisé le cadre et les résultats des derniers contrôles réalisés auprès des négociants, cafés, hôtels, restaurants et commerçants au détail pour cibler la francisation de vins étrangers.

La DGCCRF a rappelé qu'elle a initié en 2016 une enquête sur les filières d'importation (négoce) et de commercialisation (GMS) des vins étrangers à l'échelle nationale. En 2017, cette enquête a été renouvelée et élargie aux secteurs des cafés/hôtels/restaurants.

Les 70 000 hl en infraction correspondent à quatre cas de francisation estimés significatifs au regard des contrôles effectués par la DGCCRF en 2017 : 34 500 hl (70% rouge, 25% blanc, 5% rosé) ; 27 000 hl (rosé majoritairement, rouge et blanc) ; 12 500 hl (rouge majoritaire, blanc et rosé) ; 2 000 hl concernant les trois couleurs.

Les procès-verbaux ont été dressés et les poursuites sont engagées.

Analyse du marché américain : segmentation de l'offre et positionnement des vins français

À la demande de la filière viticole française, FranceAgriMer et le CNIV ont lancé des études visant à mieux connaître les marchés cibles du vin français à l'international, notamment aux États-Unis, Canada, Chine, Australie, Japon, Brésil, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Pologne, Suède, Suisse et Pays-Bas. Ces études, financées par FranceAgriMer, sont réalisées par les cabinets Abso Conseil, Ernst and Young et Allison Bonnett Consultant. Ces études sont à la disposition des interprofessions pour les aider à définir leur stratégie à l'export. Pour chaque pays suivi, l'analyse porte sur les évolutions de la consommation de vins par circuit et par catégorie depuis 2010, ainsi que sur la segmentation de l'offre et le positionnement des vins français par gamme de prix et par couleur et catégorie.

Concernant les États-Unis, premier pays consommateur de vin avec près de 4 milliards de bouteilles consommées par an (près de 14 litres par habitant et par an), ce marché est en croissance de 1 à 2 % par an en volume, soit environ 80 millions de bouteilles supplémentaires chaque année. 2/3 des vins sont produits localement, principalement en Californie, 1/3 sont importés. Les importations de vin ont augmenté de 10 % depuis 2011. Le principal fournisseur reste l'Italie avec une forte percée sur les effervescents, la France arrive en seconde position.

Si le marché américain est attractif en dépit de disparités entre États, les conditions d'accès au marché sont complexes. Les opérateurs français ne doivent pas sous-estimer la concurrence des autres pays qui se renforce et ont intérêt à miser davantage sur la promotion de leurs produits auprès des sommeliers américains. La France a une carte à jouer auprès du circuit des cafés, hôtels et restaurants outre-Atlantique, en misant sur des catégories entrée ou cœur de gamme où la France est peu référencée, alors que la valorisation de cette gamme en CHR est élevée aux États-Unis. La lisibilité de l'offre française gagnerait aussi à être améliorée pour les consommateurs américains (étiquettes, plaquettes de promotion).

Pour aller plus loin, consulter la synthèse de l'étude sur le marché cible américain, détaillé pour la Californie, la Floride et New-York, les trois États principaux consommateurs de vin :
<http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Informations-economiques/Etudes-et-syntheses>

Étude sur la caractérisation sensorielle des innovations variétales résistantes européennes candidates au classement en France

L'IFV a réalisé une étude, financée par FranceAgriMer, sur le potentiel œnologique des variétés dites résistantes venues d'Italie, de Suisse et d'Allemagne, proposées au classement national en 2016.

L'étude s'est surtout orientée vers les douze premières variétés admises au classement dans l'arrêté du 19 avril 2017. Des vins commerciaux ont été collectés en Allemagne, ainsi que des vins expérimentaux. Les trois couleurs ont été étudiées. Cette étude permet d'objectiver la caractérisation sensorielle des vins issus de cépages résistants. Les variétés testées ne sont pas dénuées d'intérêts organoleptiques sur certains critères. Globalement, le niveau qualitatif des vins rouges et blancs issus des variétés résistantes est proche de celui des cépages de référence français.

Pour le rosé, les tests effectués uniquement sur des vins expérimentaux, ne permettent pas de conclure sur leurs qualités organoleptiques. Une communication à VINITECH sera faite sur cette étude.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe 2017/18 du programme national

La consommation de l'enveloppe du programme national d'aides au secteur viticole 2014-2018 financé dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM), - pour mémoire 280,5 M€ annuels - , s'élève, au 16 juillet 2018, à 167 millions d'euros.

La répartition par mesure est la suivante :

- 61,7 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 80,3 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 21 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 4 M€ pour les prestations viniques.

OCM viti-vinicole : avis favorable du conseil sur les modalités d'application nationales du PNA 2019-2023 sous réserve de validation par la Commission européenne

Sous réserve de la validation du programme national d'aides 2019-2023 par la Commission européenne qui ne s'est pas encore prononcée, le conseil a donné un avis favorable sur le projet de décision de la directrice générale de FranceAgriMer concernant l'aide à la restructuration pour la campagne 2018/19. La décision intègre l'ensemble des modifications actées lors des précédents conseils spécialisés, notamment l'ajout de la majoration pour l'assurance climatique de 250 €/ha sur l'indemnité de perte de recette (IPR), la revalorisation de l'IPR de 1 000 €/ha pour les jeunes agriculteurs en individuel et en plan collectif. Par ailleurs, le conseil a donné un avis favorable pour 7 décisions encadrant la mise en œuvre des plans collectifs de restructuration.

Sous réserve de la validation par la Commission européenne du PNA, le conseil a également donné un avis favorable concernant la décision d'ouverture de l'appel à projets 2019 pour les investissements des entreprises. Cette décision intègre les modifications proposées par le conseil spécialisé lors de précédentes séances, à savoir une revalorisation du taux d'aide de 5% pour les nouveaux installés PME et les coopératives qui accompagnent les nouveaux installés. Un plafonnement des investissements pour les caveaux sera instauré facilitant ainsi les démarches des viticulteurs.

Le conseil s'est également prononcé favorablement sur l'appel à projets 2018 concernant la promotion sur les pays tiers, sous réserve de la validation par la Commission européenne du PNA. Les principales modifications introduites sont celles liées à l'interprétation récente de la Commission européenne sur la limitation de la durée des programmes d'aide à la promotion sur 3 ans + 2 ans de renouvellement maximum pour un même pays tiers et sur un même marché cible. À la suite des échanges engagés par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) en lien avec ses homologues portugais et italiens, la Commission européenne a précisé que cette disposition ne prend effet qu'à partir de l'appel à projets d'octobre 2016. Elle n'aura donc une réelle incidence pour les opérateurs qu'à partir des opérations réalisées en 2022.

Une procédure de consultation du conseil, après réunion d'un groupe de travail, sera organisée à la rentrée pour valider la définition de marché cible avant le lancement de l'appel à projet.

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr